L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 14 FEVRIER 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

DEMANDE—De vieille argenterie—Vieux service en argent, ou quelques pièces d'argenterie du dernier siècle. S'adresser au No. 166 rue Clio, après l'heure de midi. 14 fév—1f

ON Demande une bonne domestique de maison. S'adresser rue des Remparts entre Conti et Bienville No 55. 11 fév—

A LOUER.

A Louer—Les deux étages au rez-de-chaussée ou toute la maison No 120 rue Esplanade. S'adresser à la maison ou à Mather & Homes, Gallier's Court. 13fév—6f

A LOUER—Une maison à verandah, coin Royale et Ste-Anne; 4 grandes chambres, 18 sur 20 pieds, salon, 6 petites chambres et des cabinets. S'adresser, No. 73 rue Ste-Anne. 14 fév—

A VENDRE.

A VENDRE—Une maison à deux étages pour magasin et résidence, située au No. 40 rue Washington, coin St-Thomas, avec écuries, dépendances, etc. C'est un des coins les plus fructueux dans le 4ème district de cette ville. Conditions faciles. S'adresser à Alphonse Philips, chambre No. 5, Bâtisse Denègre, 33 rue Carondelet. 24 jan—2 sem—dim mar ven

PROPRIÉTÉ à vendre—A vendre, plusieurs propriétés dans le Deuxième et Troisième District. S. Blasini, 115 Passage de la Bourse. 31 jan—6 dim

A VENDRE—300 charretées de remblai. S'adresser au No. 73 rue Ste-Anne. 14 fév—7f

LA MAISON

Anciennement établie de

Louis Grunewald,

127 rue du Canal, et de 18 à 22 rue Baronne.

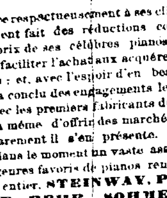

Annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier, STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques—CAHIERS, LIVRES de musique et tout ce qui est du genre. Soyez certain de visiter mes magasins avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal, de 18 à 22 rue Baronne, N.O.
1er oct 85—1an

ELKIN & CIE,

100...RUE DU CANAL...100

Ont reçu leur stock d'automne et d'hiver de

TAPIS

Nouveaux modèles, très élégants, de **Axminsters, Moquettes, Velours, Body Bruxelles, Tapestry Bruxelles**, avec bordures assorties, ainsi qu'un choix (importation spéciale) de:

TAPIS de VELOURS ANGLAIS
RIDEAUX,
Derniers genres.

Suisses, Crêtes, Madras et Portières Turcoman. Nouveaux modèles de: Toiles Cirées, Linoleums et Cortecines.

Grand choix de: Devants de cheminée, et Centre Velours, Smyrna, Orientals Daghestan, Punjanbs, Moquettes, etc.

Stores pour Fenêtres de modèles nouveaux du dernier genre.

Aussi—Une grande variété d'articles de tapisserie. 26 oct 85—1an

NOUVEAU STOCK.

PERSIENNES
Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils,

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans.
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1 an

Banque d'Epargnes Germania

[Germania Savings Bank.]

51.......Rue du Camp.......51

Capital - - - - - $100,000
Surplus - - - - - 25,000

Dépôts de Un dollar et au-dessus reçus et remboursables sur demande.

Intérêt à raison de trois pour cent par an payé tous les six mois.

H. ZUBERBIER..........Président.
J. HASSINGER..........Vice-Président.
G. AD. BLAFFER..........Caissier

Directeurs.

H. ZUBERBIER, S. HERNSHEIM,
J. HASSINGER, J. E. MERILH,
FRANK RODER, JOHN THORN.

Prêts d'argent, deux cents dollars et au-dessus, contre garanties satisfaisantes. 31 jan—1m

MANTEAUX

Nous offrirons cette semaine de véritables BARGAINS en tous genres de

MANTEAUX et de SURTOUTS,

Aussi en

MARCHANDISES de NOEL,

Telles que Gants de peau, Mouchoirs à initiales en soie et en toile, Salshels, Extraits et divers articles de fantaisie.

Soieries noires et en couleur, Satins, Velours, etc.

Nous offrirons aussi notre fonds choisi de

TAPIS

A des prix réduits.

Venez examiner nos marchandises et vous assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs.

H. & W. CRONER,
20déc—3m **141 rue du Canal.**

PROCUREZ-VOUS LE!

ANNUAIRE DE 1886.

Le moyen le plus rapide et le plus sûr

d'obtenir un exemplaire de cet ouvrage de valeur, est de le faire prendre au bureau de l'éditeur. Une demande faite par carte postale recevra la plus prompte attention.

L. SOARDS, Editeur.
5, Commercial Place, près Camp.

ETRANGERS

—DEMANDEZ—

LA MAPPE DE LA VILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS
—DE—
SOARDS.

Prix, 50 cents (Annuaire de poche).
LE GUIDE DE SOARDS donnant tous les détails sur la ville et les noms des rues.
En un volume prix 25 cents.
En vente dans tous les dépôts de journaux, libraires, etc. 12fév—

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 16 MARS 1886,

UN

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE C.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'Ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 16 MARS 1886.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..		50,000
1 Lot de....	20,000..		20,000
2 Lots de....	10,000..		20,000
4 Lots de....	5,000..		20,000
20 Lots de....	1,000..		20,000
50 Lots de....	500..		25,000
100 Lots de....	300..		30,000
200 Lots de....	200..		40,000
600 Lots de....	100..		60,000
1000 Lots de....	50..		50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit.... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit.... 7,500

2,279 Lots s'élevant à........ $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

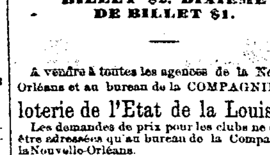

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à **la New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

Migraines. — Maux de Tête

GUARANA

de GRIMAULT & Cie Pharm. à Paris

Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les **maux de tête, migraines ou névralgies** les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les *coliques*.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

PATE & SIROP

DE SÈVE DE PIN MARITIME
de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de: **Toux — Rhumes — Grippes Catarrhes — Bronchites Enrouements Extinction de voix — Asthme** sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le **Sirop** et la **Pâte de Sève de Pin maritime de Lagasse.**

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

Léon Godchaux

81, 83 et 85 rue du Canal.
Nouvelle-Orléans, Lne.

VETEMENTS

D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Nous avons manufacturé dans les derniers soixante jours notre stock de marchandises qui est maintenant complet; il comprend des

VETEMENTS

—POUR—

Messieurs, Jeunes Gens et Enfants,

de tous les genres, de toutes les qualités et en ventes

Aux Prix les Plus Réduits.

En articles de toilette, notre assortiment comprend toutes les nouveautés de la saison. Rien n'a été négligé pour capter la fantaisie et plaire aux goûts de nos clients.

Notre département de Coupe est pourvu des dernières modes, et nous sommes prêts à confectionner toutes sortes de vêtements.

Les ordres de la campagne seront comme à l'ordinaire exécutés avec soins et promptitude. Echantillons et mesures envoyés sans frais, sur demande.

Articles Militaires une Spécialité.

27 oct 85—1an.Dim.Mar.J

LA BOTTE ROUGE!

—A L'ENSEIGNE DE LA
"BOTTE ROUGE,"

Angle des rues Ursulines & Dauphine

BOTTES, SOULIERS,

ET BOTTINES, A BON MARCHÉ.

GEORGE WAGNER.

10 jan—3m—Sam.Dim.Mer

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT LXXXXIX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS.

LE NEUVIÈME JOUR DE MARS 1886,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons, que:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et encourageront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au-delà de nos frontières, protégés par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale le choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle à la Ville du Croissant.

VI. Les préparatifs de nos bien aimés sujets pour la grande EXPOSITION INDUSTRIELLE AMÉRICAINE qui a lieu dans notre Capitale favorite, la NOUVELLE-ORLÉANS a reçu la sanction de notre gouvernement royal, et l'Exposition est assurée de l'appui et du concours de notre auguste personne. La tendance aux améliorations, l'impulsion donnée au commerce, l'appui du génie, les merveilles nouvelles de la science, l'élévation de la population, la richesse et la prospérité qui traverseront de cette grande combinaison des manufactures et des produits des nations du globe, sont au delà des calculs des hommes les plus sages et les plus entreprenants de notre siècle. Nous exhortons donc notre peuple à tout mettre en œuvre pour que NOTRE EXPOSITION soit la plus brillante, la plus belle et la mieux réussie et où seront réunies les intelligences où a[illegible] les plus illustres de notre civilisation.

Et nous ordonnons que les citoyens des villes des Amériques du Nord, du Centre et du sud qui visiteront l'Exposition reçoivent une réception comme seule notre ville sait en faire; afin qu'ils nous reçoivent de même dans leurs villes, comme nous ferons après avoir quitté notre capitale et avant de nous en retourner chez nous.

VII. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortége suivi d'un bal que ses bien-aimés et loyaux sujets comprenant ses courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1886, et dont Sa Majesté honore à promis d'honorer de sa présence, renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fit beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans le Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, ce 10 Novembre 1885, et la Cent Quatorzième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même,

REX.

Contresigné: BATHURST.
Grand Chambellan.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 16 Décembre 1885.

Toutes les communications officielles devront être adressées à

BATHURST.

Boîte de Poste 503, Nlle-Orléans, Lne.
6 fév—

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—E. & P. Moses vs. leurs créanciers.—No. 16,732, Div. B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, sous la raison sociale de E. & P. Moses et de Elkin Moses et Phineas Moses, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, le MERCREDI 10ème jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic; et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Kruttschnitt, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN. Député-Greffier.
5fév—3t en 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil,

D'un grand stock de Cigares et de Cigarettes importés et du pays, tabac à chiquer et à fumer, tabac en feuilles, pipes, etc., et un grand choix d'articles pour fumeurs.

Aussi, des vitrines, installations, etc.

Cheval et wagon, etc.,
Bail de valeur,
Droit d'occupation.

E. G. Schlieder vs. L. B. Martinez.—No 15,840.
E. C. Sarrazin vs. le même .. 15,847.
S. Hornsheim & Frère vs. le même .. 15,848.
Wm Demuth & Cie vs. le même .. 15,858.
Lewis Sylvester & Co. vs. le même .. 15,859.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 15 février 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Sur la propriété No 71 rue du Camp:

1° Tout et séparément, tout le contenu, meubles, installations, stock, etc, au rez-de-chaussée de la dite propriété No 71 rue du Camp et contenant une grande quantité de cigares importés et du pays, tabac, ainsi que des pipes, des articles pour fumeurs, étagères, installations, vitrines, divers, etc., tout d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

2° Un cheval et wagon et des harnais.

3° Tous les droits, titre et intérêt du défendeur nommé ci-dessus, aux termes du bail non expiré, conclu entre lui et A. & C. Denis, agents de l'entrepôt à deux étages dans le fond et de la propriété No 71 rue du Camp; le dit bail ayant été fait pour un terme de 12 mois du 1er octobre 1885 au 30 septembre 1886, à raison de $112 50 par mois, payable mensuellement; l'acquéreur devant assumer toutes les obligations du bail, dont une copie peut être inspectée à mon bureau.

4° Et au cas de non vente du dit bail tel qu'il est décrit ci-dessus, parce qu'il n'aura pas rapporté une prime, le shérif offrira le droit d'occupation de la dite propriété décrite ci-dessus à partir du jour de vente jusqu'au 30 septembre 1886.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4,10,13,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Barber Asphalt Paving Company vs John G. Parham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,233.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasin entre la rue Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 3 mars 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1—Un morceau ou portion d'ilet de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, etc, dans le Sixième District municipal de cette ville, borné par les rues St Charles, Webster, Benjamin et la ligne ou alignement de Bloomingdale, désigné comme portion d'ilet numéro soixante-cinq, mesurant soixante pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue St Charles, soixante pieds de face à la rue Benjamin, trois cent soixante-huit pieds plus ou moins sur la ligne du côté de la ligne ou alignement de Bloomingdale et trois cent quatre vingt sept pieds plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Webster s'étendant de la rue St Charles à la rue Benjamin.

2—Un ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situé dans le Sixième District municipal de cette ville, borné par les rues St Charles, State et Benjamin et la ligne de division de Burtheville désigné comme ilet numéro trente quatre mesurant deux cent quatre pieds neuf pouces de face à la rue St Charles, deux cent quatre vingt onze pieds trois pouces de face à la rue State et deux cent quatre pieds et trois pouces et demi de face à la rue Benjamin et trois cent soixante huit pieds de face sur la ligne de la propriété de Borthe, s'étendant de la rue St Charles à la rue Benjamin.

Les deux propriétés ci-dessus décrites se touchent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30jan—30—fév 6-13-20-27—mars 3.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary E. Mitchell et son mari vs. Mme Cornelia F. McKeough et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,305—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme les numéros trois et quatre sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 17 mai 1870 et annexé pour référence à un acte passé par devant Edward G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, le 19 mai 1870 et se trouvant dans l'ilet borné par les rues Appolo, Bacchus, General Taylor et Peniston. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds six pouces et deux deux tiers de lignes face à la rue Peniston, sur une profondeur de cent trois pieds cinq pouces et trois lignes sur le côté de la ligne du lot numéro trois touchant au lot numéro deux sur le dit plan, cent trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise entre les dits lots numéro trois et quatre et cent trois pieds sept pouces et trois lignes sur le côté de la ligne du lot numéro quatre, touchant au lot numéro cinq sur le dit plan.

Etant la même propriété que Mme Cornelia F. McKeough, défenderesse a acquise de Mme Mary E. Bennett, conformément à un acte passé par devant Andrew Hero, jr., notaire, le 14me jour d'avril 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 janv—22, 29—fév 5, 12, 19, 23.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Jno. R. O'Rourke, agent, etc., vs W. C. O'Rourke.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7,852—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. E. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI, le 16 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, avec tous les droit, voies et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Clara, Magnolia et Philip, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes parallèles de 97 pieds. Le dit lot commence à une distance de 60 pieds 5 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Jackson et Clara.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
Constable de la Première Cour de Cité de la N.-O.
15 janv—15, 20, 27—fév 2, 9, 16.

Mme Vve E. Forrester vs John Hennessey.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 7,488.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, au No.— Ursulines, entre les rues Rocheblave et Dorgenois, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 16 février 1886, à midi—

(1) quatre vaches à lait, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
5 fév—5, 10, 16

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Mme V. H. BULLETT VS. P. S. WILTZ JR., Exécuteur testamentaire datif de A. J. Gomila, décédé—No 11,210.—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 6 mars 1886, à 12 M., à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située et se trouvant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Navarre ou St Charles, Edmonds ou Calhoun, St Patrick et l'Avenue Henry Clay, désignée par la lettre A, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 9 juillet 1872, annexé pour référence à un acte de vente par L. A. Burthe à Mme Robert O. Butler, passé dans le bureau de James Fahey, notaire en cette ville, le vingt-sixième jour d'octobre 1872; conformément au plan mentionné ci-dessus, la dite portion de terre mesure, en mesure américaine, cent soixante neuf pieds de face à la rue Navades ou St-Charles, cent cinquante-six pieds, trois pouces de face à la rue St-Patrick, trois cent soixante-six pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur et face à l'avenue Henry Clay, et trois cent vingt cinq pieds, neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui la divise de la portion de terre désignée par la lettre B sur le dit plan, et la dite portion A forme le coin de la rue St-Charles et de l'avenue Henry Clay; et les dites portions ci-dessus, A et B, forment le tout de ce certain ilet de terre qui est désigné par le numéro quatre-vingt-six sur un plan dressé par Neiniger, voyer, le 24 juillet 1854, déposé pour référence au bureau de feu Achille Chiapella, notaire en cette ville, et la dite portion marquée A ci-incluse hypothéquée forme une moitié dans la direction de l'avenue Henry Clay de l'ilet ci-dessus numéro quatre-vingt-dix, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, étant la même propriété qui a été acquise par le dit A. J. Gomila de la Compagnie d'Assurance Hibernia de cette ville, d'après un acte pardevant W. J. Castell, notaire public, le 7ème jour du mois de février de l'année 1884.

Condition de la vente:

1° Un comptant suffisant pour payer tous les frais, taxes et frais d'avocat stipulés sur le montant de l'hypothèque et suffisant aussi pour payer et faire face au billet mis en cour pour $5,000 avec intérêt de 8 0/0 du 8 février 1884 au le pro rata auquel le dit billet peut avoir droit dans le montant provenant de la dite vente.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $5,000, chacun daté le 8 février 1884, dus en deux et trois ans respectivement après leur date, et un billet de la même date pour $3,000 du en trois ans à partir de la date ci-dessus, tous avec 8 0/0 intérêt jusqu'à parfait paiement, ou le pro rata auquel les dits billets ont droit, devant être crédité respectivement du prix d'achat. Tous les dits billets portant une hypothèque conjointe avec le billet attaqué.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, vingt-neuvième jour de janvier 1886.
E. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 6

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. H. Carter et autres vs. Madeline Farrell et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,408—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Coliséc, Huitième et Harmonie; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent soixante quatre pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt-sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Henry Moelhausen, architecte, daté le 4 mai 1844, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Finnegan, un des défendeurs dans la dite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9fév—9 16 23 mars2 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du steamboat Godfrey T. Johnson, etc.

Veuve Clémence Berniard vs. Octave F. Vallette

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,105—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 18 février 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

La cale et le corps du bateau à vapeur ou navire nommé Godfrey T. Johnsen, de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les machines, engins, cabestans, mobilier, câbles, appareils et tout ce qui appartient ou enfait partie; lequel bateau est dûment enregistré dans le port de la Nouvelle-Orléans, et est d'un tonnage net de soixante-six 52/100 ou à peu près; numéro de l'enrôlement 63, numéro officiel 85,753.

Le dit bateau est mouillé en ce moment dans le fleuve, à l'extrémité supérieure du chantier du Valette Dry Dock, entre les rues Oliver et Vallette, dans le Cinquième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Ceci étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec une bonne et solvable sécurité, portant un intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de l'enchère et payer comptant le montant des frais de publication, du shérif, du greffier, de l'avocat, etc., s'élevant en tout à environ cinq cent cinquante piastres ($550 00).

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2fév—2 9 13 18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Margaret Fahey

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6,324 —Division E—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif, dans la succession de feue Margaret Fahey, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 fév—13.18.21

Succession de Isaac S. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8,972—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le Dr J. P. Davidson, agent de A. C. Bates, et gardien des mineurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 fév—13 18 21

Succession de Mme Catherine Verry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6,410—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par David P. Albers, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11fév—11.13 16

Successions de John Spronk, Anna Maria Spronk et Veronica Molegan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,767—Division A—Attendu que John Mollegan a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme Anna Maria Spronk, veuve de John Spronk, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 fév—10.16.19

Succession de Mme Veuve Marguerite Sebastien ou Bastien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 12,054—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Mme Marie Louise Rémy, exécutrice testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5.9.11

Succession de Robert Bloomer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,394—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel D. Moody, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6fév—6 11 14

Succession de Elizabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,720—Division—Attendu que Christina Nolting a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Elizabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5.9.14

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robin, Race, Constance et Annonciation, ayant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire et dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 6me jour de février 1886.
E. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
6 fév—6,13,20,27fév—et 6,13mars

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Paichoux vs. ses créanciers—No 9,605—Division E.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de H. Paichoux soit tenue et convoquée pardevant Charles T. Soniat, Esq., notaire, le JEUDI, 25me jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les actes futurs de Robert Morris, syndic des dits créanciers, et pour l'autoriser à prendre des mesures légales au bénéfice de l'insolvabilité de H. Paichoux, et à l'effet d'agir et de voter sur la question de décharger le dit insolvable H. Paichoux de toutes ses dettes et responsabilités.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 fév—au25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Robert & Co. vs. leurs Créanciers—No 16,670—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Robert & Co. et de Jos. O. Robert et Mme C. Levasseur, femme de —— Levasseur, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 6me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Henry Dufilho, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 fév—4.19—6mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Oertling vs. ses créanciers—No 16,672—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Henry Oertling soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; et qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles E. Sel, notaire, le JEUDI, 11 mars 1886, à 11 heures a. m., pour délibérer et nommer un syndic pour ou contre la décharge du dit Henry Oertling, fixant le temps, le mode et la manière de disposer de la propriété concédée et ainsi que plusieurs affaires qui pourraient se présenter devant eux; et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour, toutes procédures contre la personne et les biens du dit Henry Oertling soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
30 janv—3t en 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles A. Worsley vs. E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 16,342.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 février 1886, à 12 m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur E. C. Adams dans le bail de la bâtisse en briques à quatre étages située au No. 38 rue Decatur, intérêt au dit bail est partagé entre lui et J. M. Seixas, agent des héritiers de John Slidell, du 1er octobre 1885 au 30 septembre 1886, à raison de cinquante piastres par mois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13fév—13.19.24

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. Bermudez vs J. V. Micolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,341.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Remparts, Bourgogne et Bienville, désigné comme lot numéro deux, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, daté le 22 novembre 1884 et mesurant en mesure américaine conformément au dit plan (qui est annexé comme référence à un acte de Wm J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885) vingt quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-neuf pieds; quatre pouces et quatre lignes, avec l'usage en commun avec d'autres lots, d'une grande cour dans le fond et d'un passage ouvrant sur la rue Conti. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur devra assumer de payer et dans ce but retenir entre ses mains en dedans du prix d'adjudication, un montant suffisant pour faire face à un billet à ordre souscrit par le défendeur ci-dessus mentionné, à son propre ordre et endossé par lui pour onze cent quatre vingt trois 33 1/3 piastres, daté le 27 décembre 1884, payable deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement et paraphé Ne Varietur, pour l'identifier avec un acte de feu W. J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885, et assumer toutes les obligations du défendeur mentionné dans ledit acte relatives audit billet, telles qu'assurances &c., et la balance de l'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26—fév2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dorcino Landry vs. Edmond Louis Fouquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 13,972—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Carondelet, Clio et Erato, faisant partie du lot numéro neuf et mesurant quarante-deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Baronne, plus ou moins sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Pour du comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, la somme de vingt mille francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis d'Amérique, $3,800 avec intérêt à raison de 5 pour cent par an sur $475 à partir du 9 février 1879; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1880; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1881; même sur $475 à partir du 9 février 1882; même sur $475 à partir du 9 février 1883; même sur $475 à partir du 9 février 1884; même sur $475 à partir du 9 février 1885 et même sur $475 à partir du 9 février 1886. Tout jusqu'à parfait paiement, sujet à un crédit de $931 70, et aussi un comptant un montant suffisant pour les frais de cette affaire et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° Et le surplus du prix de son adjudication, s'il y a, la somme correspondant au montant qu'il deviendra du au plaignant annuellement, à savoir:

Deux mille cinq cents francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis, $475, jusqu'à ce que le prix de l'adjudication soit épuisé; le premier montant échoué le 9 février 1887. Le surplus du prix de l'adjudication portera intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, et sujet à la garantie de privilège et garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9,16,23—mars 3,10,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, etc. Coffre-fort. Alexander Kalman vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,076—En vertu d'un ordre de vente signé le 11 février 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse d'Encan Arcade, le MERCREDI 24 février 1886, à 10 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de bureau assortis, installations, etc.; aussi un coffre-fort, et le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus et se trouvant dans la propriété No 129 rue Commune.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 fév—13.19.24

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Attention, Boulangers!

Résidence-cottage de choix et Boulangerie, No 214 rue St-Philippe.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage couvert en ardoises, avec cour, ayant 4 chambres et 2 cabinets, cuisine ayant 2 chambres, une grande bâtisse à deux étages dans le fond, dans laquelle se trouve un four de boulanger d'une grande capacité et en bon état; écurie, hangar, cave, waterworks, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an ou en deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, avec billets garantis par hypothèque portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 en sus du prix de son adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux, au moment de la vente, sur le montant de son adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 fév—13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vingt-un lots de terre de valeur améliorés, dans le Troisième District, près du Chemin de Gentilly.

Succession de John Dinnies.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 14,160.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau au No 79 rue Bienville—SAMEDI, le 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu de deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'un daté le 11 janvier 1886, et l'autre daté le 20 janvier 1886, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Seize lots de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros un à seize inclusivement dans l'ilet No 82 borné par les rues Champs-Elysées, Français, Foy et Bolivar, d'après un plan par C. C. Crawford, le 29 mars 1855 et déposé au bureau de A. Dreyfous, notaire, les dits lots de terre mesurent comme suit: Les lots numéros un à neuf, chacun, 35 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue des Champs-Elysées, sur 120 pieds de profondeur; le lot numéro un forme le coin de la rue Bolivar et le lot numéro neuf le coin de la rue Foy; les lots numéros dix et onze, chacun, 34 pieds, 7 1/2 pouces de face à la rue Foy, sur 179 pieds 8 1/2 pouces de profondeur; les lots Nos douze, treize et quatorze, chacun 35 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue des Français, sur 125 pieds de profondeur; le lot No 12 forme le coin de la rue Foy; le lot No quinze, d'une forme irrégulière, 23 pieds 4 1/2 pouces de face à la rue des Français, 120 pieds sur la ligne qui le divise du lot No quatorze, 175 pieds sur une ligne diagonale et 157 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise des lots Nos onze et seize, et le lot No seize, 15 pieds 6 pouces de face à la rue Bolivar, 75 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne diagonale, 84 pieds 8 pouces sur une autre ligne qui le divise du lot No quinze, 142 pieds 2 pouces sur la ligne qui le divise des lots Nos un, deux, trois et quatre, et 69 pieds 3 pouces sur la ligne du fond qui le divise des lots Nos dix et onze.

2° Cinq lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Manuel, Foy et Champs-Elysées, les dits lots de terre sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq d'après un croquis annexé à un acte passé pardevant Octavio de Armas, notaire, en date du 22 avril 1862. Les lots numéros un et deux mesurent, chacun, 32 pieds de face à la rue des Français sur une profondeur de 103 pieds, 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin de la rue Manuel. Le lot No trois mesure 32 pieds de face à la rue des Français, sur une première profondeur de 83 pieds, 11 pouces et 3 lignes, sur une ligne parallèle à l'autre ligne de profondeur; de là faisant une ligne obtuse, mesure 29 pieds, 4 pouces jusqu'à ce qu'elle touche à la ligne du fond qui a seulement 9 pieds, 5 pouces 8 lignes en largeur. Le lot No quatre est contigu au lot No trois, est de forme triangulaire et mesure 88 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue des Français, 83 pieds, 11 pouces et 3 lignes du côté du lot No trois et 122 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de profondeur, et le lot No cinq qui est aussi de forme triangulaire, mesure 69 pieds 6 pouces de face à la rue Manuel, 73 pieds 5 pouces 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue des Français et touchant par derrière aux lots Nos un, deux et trois et 102 pieds sur l'autre ligne qui le borne.

Conditions—Une moitié comptant, la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1886 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 jan—23,30—6,13,20,27fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Vente pour cause de départ de deux propriétés, situées au faubourg Tremé, No 250 et 252 rue Villeré. No 239 rue Orléans, près du marché Tremé.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles:—

1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Claiborne et Derbigny, mesurant 30 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de 73 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison basse en bois ayant quatre chambres, galerie et cabinet, cuisine double, cuve, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en deux corps de logis, loué $16 par mois.

2° Un autre lot de terre, situé dans le même District, dans l'ilet compris entre les rues Villeré, Ursulines, Marais et le Chemin du Bayou, mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré, 31 pieds 9 pouces et 2 lignes de large sur la ligne du fond, 84 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Ursulines et 94 pieds 6 pouces sur la ligne opposée. Ensemble une maison de quatre chambres, galerie et cabinet, cuisine double, hydrant, etc., etc., divisé en deux corps de logis et loué $16 par mois. Le tout conformément aux plans maintenant à la Bourse.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Jules Mennier, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes payables en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs. 13 fév—

VENTE DE SYNDIC.

Micolo et Lacaze et George Lacaze individuellement et comme un associé de la maison vs Leurs Créanciers—No 16.051.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—MARDI, 16 février 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à mon magasin d'encan, à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 février 1886—

1 Mule noire.
1 Dray.
1 Cheval.
Conditions—Comptant sur les lieux.
12 fév—12,13,14,16.

Succession de Antoine Carrière.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 11,591.

Magasin en briques à étage, rue Decatur, No 41.

Terrains vacants dans le Deuxième et Troisième Districts.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 janvier 1886, les propriétés suivantes à savoir:

1° UN LOT DE TERRE situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Chartres, Bienville et Douane, lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi à raison de $83.33[illegible] par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

2° UN LOT DE TERRE situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et le Chemin du Bayou, lequel lot de terre mesure 42 pieds de face à la rue Derbigny, 45 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 33 pieds 6 pouces sur la ligne opposée et 38 pieds de largeur sur la ligne du fond, avec toutes les améliorations qui en dépendent.

3° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le 3me District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Loi et Espérance, lesquels deux lots mesurent ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur—le tout sans améliorations.

4° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le même District, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Loi et le Canal Marigny, mesurant ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur—le tout sans améliorations.

Le tout d'après les plans faits par Chas. G. de Lisle, en date du 1er octobre 1884.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente et privilège du vendeur, portant 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets, et le transfert des polices d'assurance à la porteur des billets et toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente aux fins de garantie de leurs adjudications.
10 fév—

Vente pour effectuer un partage.

Succession de Dame Veuve Jean Otis.

Résidence en briques à deux étages, rue de l'Esplanade No 59.

Maison en bois rue Bourbon No 301.

Petit cottage rue Bagatelle No 361.

Petite maison rue Dauphine No 387.

Un ilet de terre dans le Sixième District

Deux lots de terre près du Bayou St-Jean dans le Second District.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 FEVRIER 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, les propriétés suivantes:

1° **Un lot de terre** situé dans le Second District dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Quartier et Esplanade, mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Bourbon sur 129 pieds [illegible] de profondeur.

Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, avec corridor d'entrée sur le côté, galerie derrière, quatre chambres, salle à manger et cuisine de 3 chambres dans la cour; citerne, puits en briques, cour carrelée, jardin, etc., etc.

2° **Un lot de terre** situé dans le Troisième District, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Pauger, Dauphine et Chartres, mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur 100 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages, couverte en ardoises, avec corridor d'entrée, salle à manger, salon et quatre chambres à coucher au rez-de-chaussée, vestibule, verandah en fer sur la façade, à chaque étage. Une autre bâtisse en briques à étage, ayant six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, cave, hydrant, cour carrelée, etc., etc.

Loué $40 par mois.

3° **Un lot de terre** situé dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Kerlerec, Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face à la rue Bagatelle sur 122 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble une maison basse couverte en ardoises, ayant corridor d'entrée, cinq chambres, cuisine double, citerne, puits, etc., loué en partie carrelée.

4° **Un lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bagatelle et Union, mesurant 17 pieds 2 pouces de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

5° **Un ilet de terre** situé dans le Sixième District, divisé en sept lots, borné par les rues Valance, Upperline, Arcadia et Clara, mesurant 300 pieds de face à la rue Valance, 303 pieds de face à la rue Upperline, 91 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Arcadia et 52 pieds de face à la rue Clara.

6° **Deux lots de terre** vacants, situés dans le Second District, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Lopez, Toulouse et la Promenade Carondelet, mesurant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur. Le tout d'après les plans exposés à la Bourse.

Conditions.—Un tiers, ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes pour l'année 1886 seront à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
6 fév—6, 13 au 20

Bâtisse en briques à étage, rue Franklin, près de la rue du Canal.

Terrains vacants faisant face à la rue Dumaine.

Succession de Archibald Montgomery.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 14,636.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 janvier 1886, les propriétés suivantes, à savoir:

1° Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Franklin, Tremé, Canal et Douane, mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Franklin, sur 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une bâtisse en briques à étage remise de la rue, ayant au rez-de-chaussée deux chambres et deux au-dessus, corridor, balcon sur le côté, citerne, cour briquetée, hangar, etc., etc.

2° Six lots de terre vacants situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, St-Philippe, Lopez et Rendon, désignés par les Nos 25, 26, 27, 28, 29 et 30. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Dumaine, à l'exception du lot No 25 qui mesure 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la dite rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les titres des susdits lots de terre sont parfaits et ne font pas partie des réclamations Gaines.

Les plans des propriétés ci-dessus décrites seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
16janv—16 23 30 fév 6 13 20.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes à recevoir, Jugements, Fairchild et Keller vs leurs créanciers.

A L'ENCAN POUR DU COMPTANT.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 9 février 1886, Dossier No 14,366, dans l'affaire de Fairchild et Keller vs leurs créanciers, il sera vendu—

Un lot de comptes à recevoir, jugements, conformément à un tableau déposé à la susdite Cour.

Conditions—Comptant sur les lieux.
11fév—11,14,17,au j

Dr. Alfred Mercier,

Résidence: 177 rue Washington,
entre Chestnut et Colisée. De 3 à 5 heures p. m.

Office: 265 rue Poydras,
Pharmacie de M. John B. Lavigne. De 10 heures à midi. 30jan—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Habitation de valeur dans le Cinquième District.

L'habitation THE DELCAZEL PLACE à l'encan.

Meubles de maison et autres effets, animaux, outils aratoires, wagons, etc.

A DES CONDITIONS FACILES.

Succession de Louise Delcazel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B—No. 16,441.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, en date du 3 février 1886, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, désigné par lot No 32, sur un plan dressé par Jean Communy, voyer, le 20 janvier 1837 et déposé avec les archives de Félix De Armas, ancien notaire en cette ville; la dite portion de terre mesure un arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de quarante arpents plus ou moins, bornée sur un côté par la propriété appartenant à Mlle Adélaïde Vivant ou agent, et de l'autre côté par celle de Duconge ou agent, et qui sera plus démontré sur un plan du du Cinquième District, déposé en l'étude de Wm. H. Seymour, notaire, de la Nouvelle-Orléans.

Et le même jour, heure et place, il sera vendu les effets mobiliers appartenant à la dite succession et comprenant meubles de maison, wagons, outils aratoires, animaux, etc. conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions pour la propriété—Une moitié comptant et le reste à douze mois de crédit avec billet d'acquéreur, priviléges et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et l'acte contiendra toutes les clauses de garanties usuelles.

Et pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

N. B.—La récolte sur pied n'est pas comprise dans cette vente. L'acquéreur peut acheter la dite récolte pour la dite valeur.
6 fév—6,13,20,27—mars 6,13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans les Premier et Deuxième Districts.—Succession de Charles Hartenstein et Margaritha Schiss, sa femme.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division "C" No. 16 068.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour en date du 1er février 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No. 64, borné par les rues Johnson, Prieur, Canal et Douane, désigné comme lot No 13 et mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 106 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

2° La moitié indivise d'un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perilliat, Howard, Liberty et Lafayette, désigné comme lot No 6 et mesurant 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Perilliat sur une profondeur de 70 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 5, et 71 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 7.

3° Un billet à ordre en date du 9 septembre 1885, fait par G. F. Kessler à l'ordre de Chas. Hartenstein pour la somme de deux cents dollars ($200) payable un an après date, sans intérêt.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Geo. G. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 fév—3,6,13,20 27—mars 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District. Succession de Maty Jacob Hartenstein femme décédée, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 16,388.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié indivise d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perilliat, Howard, Liberty et Lafayette désigné comme lot No 6 et mesurant 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Perilliat sur une profondeur de 70 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 5, et 71 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 7.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son enchère les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 fév—3,6,13,20 27—mars 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Chas. Hartenstein et Margaritha Schiss, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 16 068.

Meubles de maison et autres effets, etc.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—JEUDI 18 février 1886 à 11 heures A. M., à mon bureau, No 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 1er février 1886 je procéderai à la vente des meubles de maison et autres effets, conformément à un inventaire à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
3 fév—3,9,15

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur.

La résidence en briques, confortable à deux étages, avec mansarde, No 222 rue Baronne, près Julia.

Succession de Alexis Benjamin.

No. 16,202—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "A".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 30 janvier 1886, il sera vendu à l'encan.

Un terrain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges et dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Julia, Dryades et Delord, désigné comme lot No 8 sur un plan de De Pouilly, dr. 7 mai 1850 et déposé dans l'étude de feu M. Doriocourt, notaire, conformément au plan No 112. Le dit lot de terre mesure 24 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 103 pieds, entre lignes parallèles, s'étendant jusqu'à une allée dans le fond de 3 pieds de large, laquelle allée est réservée à perpétuité pour l'usage en commun avec les autres lots. Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages avec mansarde ayant 10 chambres, chambre à bain, etc., en bon état, et conditions à louer à bail jusqu'au 30 septembre 1886.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement en sus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1886. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire.
31janv—31—6,13,20,27—fév—6mars.

Résidence de valeur

Avec un jolie terrain spacieux,

sur la rue Brainard, entre Jackson et Philip.

Une action du New Orleans Cotton Exchange.

Succession de A. A. Yates.

No. 12,622.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, (Rotonde du rez de-chaussée de l'hôtel St Charles) en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 janvier 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu à l'encan

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges, servitudes, dépendances, etc., qui y appartiennent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Brainard, Philip et Baronne et se composant de deux lots de terre désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan du voyer de la ville en date du 5 mars 1829, déposé dans les archives de R. K. Gordon, ancien notaire en cette ville, et d'un autre lot désigné par le No 5, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, déposé comme plan No 13, dans les archives de J. F. Coffey, notaire en cette ville. Les dits trois lots de terre se touchent et mesurent 157 pieds 1 pouce de face à la rue Brainard, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages No 57 rue Brainard.

2° Une action du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange.

Conditions de la vente—Pour l'action, comptant, avant le transfert; et pour les propriétés, un tiers comptant, et le reste en deux paiements égaux, à un et deux ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement.

Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur; les 5 pour cent d'honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles; les taxes dues et exigibles en 1886 seront assumées par l'acquéreur; dix pour cent sur le montant de la vente sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 jan—31—fév 12,20,27—mars 6.

SIGNAUX D'INCENDIE.

231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 1 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paret.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysés
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Reynes et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage élégant élevé de terre, avec de grands terrains, sur l'Avenue Louisiana.

Succession de Lionel C. Levy.

No. 13,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 4 janvier 1886, il sera vendu à l'encan—

LE COTTAGE ÉLÉGANT ÉLEVÉ DE terre, situé au coin sud-ouest de l'Avenue Louisiana et de la rue Baronne, borné aussi par les rues Delachaise et Dryades. Les terrains se composent de cinq lots Nos 1, 2, 3, 4 et 24, et mesurent comme suit:

Les lots Nos 1 à 4 inclusivement sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Louisiana sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 24 est adjacent dans le fond aux lots ci-dessus mentionnés et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La bâtisse est retirée des deux rues, l'architecture est moderne et l'extérieur attrayant; elle a de grandes galeries, des corridors spacieux, salon, salles à manger et de réception, chambres à coucher et offices convenables pour une grande famille. Elle est aussi à proximité des affaires, étant placée entre trois lignes de chemins de fer urbains et dans un quartier délicieux et amélioré.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y a, à un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par le droit de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis notaire, No 26 rue Carondelet. 9 fév—9,20,27—mars 6,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Site pour bâtir rue Quatrième,

entre les rues Rousseau et St Thomas.

Succession de Barbara Stuberin, épouse de Gottlieb April, alias Caleb April.

No 13,834.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 13me jour de janvier 1886, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession ou les parties intéressées, la propriété décrite ci-après, à savoir:

UN LOT DE TERRE dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Troisième, St Thomas et Rousseau, désigné comme le lot No 10 et mesurant 28 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1886 et déposer 10 pour cent comptant, au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero jr, notaire.
24 janv—26—fév 6,13,20,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante et terrains Coin Nord-est des rues St Charles et Huitième.

Succession de Albert C. Maes.

No 15,984—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 22me jour de décembre 1885 il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur décrite ci-dessous, à savoir.

L'élégante résidence en bois à deux étages et attique, située au coin nord-est de l'Avenue St Charles et de la rue Huitième dans le Quatrième District de cette ville borné par la rue Huitième, [illegible] et consistant de lots Nos 7, 8 et une portion du lot No 9 d'après un plan dressé par Moelhausen, voyer, mesurant 192 pieds 6 pouces de face à l'Avenue St-Charles sur 141 pieds de profondeur sur la rue Huitième.

Les améliorations sont solides et les appartements complétés de[illegible] [illegible] pour une famille [illegible] avec galeries devant et derrière [illegible] une grande [illegible] [illegible].

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et la balance en un et deux ans de crédit, en billets [illegible] portant intérêt à 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et droit de vendeur sur la propriété [illegible] avec toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire aux frais de l'acquéreur.
27 jan—27—fév 6,13,20,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de famille et terrains Dans le Troisième District, Rue Miro, près Esplanade.

Succession de Louis Prados.

No 15,223—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E, daté le 12 janvier 1886, et autorisé par une commission de la dite Cour, en date du 14 janvier 1886, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies, priviléges et servitudes y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Miro, Galvez et Kerlerec, désigné par la lettre F sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, daté le [illegible] et mesurant [illegible] pieds de face à la rue Miro, sur [illegible] de profondeur [illegible].

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et déposer dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Eugène Sanders Esq. notaire.
17 jan—17,30—6,13,20

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence et emplacement pour épicerie,

formant l'encoignure des Champs-Elysées et Derbigny.

Succession de feue Mme Christina Mary Smith, épouse de George Binder.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 14,913.—Division A.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté le 25 janvier 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-dessous—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, et désignés par les Nos 10 et 11. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de 111 pieds 6 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 11 formant le coin des Champs-Elysées et Derbigny.

—AUSSI—

En même temps et au même endroit—
Un lot de meubles appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus de son enchère, toutes les taxes dues en 1886, et déposer au moment de la vente 10 0/0 du montant de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 janv—26,30—fév 6,13,20,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, sur la Batture, à McDonoghville, Cinquième District de cette ville.

Succession de Luce Charles.

No 15,976—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, en date du 25 janvier 1886 il sera vendu:

Une certaine portion de terre située dans la ville de McDonoghville, dans l'ilet No 29, borné par les rues Adams, Jefferson, Lapeyrouse et Socrates. La dite portion de terre étant composée de tout le lot No 4 et une moitié du lot No 6 et mesure 60 pieds de face à la rue Adams; la dite rue maintenant fait face au fleuve, sur une profondeur de 180 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus de son enchère toutes les taxes dues en 1886, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26janv—26,30—fév6,13,20,27

Succession de Francis Lauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,720—Division B—Attendu que Mme Veuve Francis Lauer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Lauer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 fév—7 12 16

L'Abeille de ...
Bureaux ...
NOUV...
DIMANCH...

UNE ...

C'est en 1... mort, que je v... dans tous ces ... si elle avait ... permis de ... venu au ...

J'aimais cet... mille qui avait... j'allais souvent... des environs d... fixer après l'...

—N'est-ce pas... mandai-je, qui... de Kehl à mon... nuit de Noël ?

—Oui, c'est ... peur.

FEU...

No 40.

Bernar...